

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Karma SG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fongicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06 N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mentions de danger (UE)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Bicarbonate de potassium 85% (SG)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	sulfate-de-sodium-	et-de-dodécyle		
	151-21-3 205-788-1 - 01-2119489461-32	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 15,00	% en poids
2	Docusate-sodique			
	577-11-7 209-406-4 - 01-2119491296-29	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 15,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 10%	-	-
		Eye Dam. 1; H318: C >= 20%		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants. Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); Oxydes de soufre (SxOy); oxyde de potassium

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés. Eviter le dégagement de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Évitez le stockage au sol.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle			151-21-3	
	·			205-788-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	4060	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	285	mg/m³
2	Docusate-sodique			577-11-7	
				209-406-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	267,86	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1889,1	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle			151-21-3	
				205-788-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	24	mg/kg
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2440	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	85	mg/m³
2	Docusate-sodique			577-11-7	
				209-406-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	17,86	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	160,71	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	599,01	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle		151-21-3	
			205-788-1	
	Eau	eau douce	0,176	mg/L
	Eau	eau marine	0,0176	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	6,97	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,697	mg/kg
	sol	-	1,29	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires	-	1,35	mg/L
	(STP)			
2	Docusate-sodique		577-11-7	
			209-406-4	
	Eau	eau douce	0,18	mg/L
	Eau	eau marine	0,018	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	17,789	mg/kg poids
				sec
	Eau	eau marine sédiment	1,779	mg/kg poids
				sec
	sol	-	1,04	mg/kg poids
				sec



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

station d'épuration des eaux résiduaires	-	12,2	mg/L
(STP)			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
solide	
Condo	
Etat	
granulé	
Couleur	
blanc	
Odeur	
mentholée	
pH	
Valeur	8,72
Température de référence	20 °C
Concentration	1 %
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	

Température de décomposition		
Valeur	> 156 °C	
Substance de référence	CAS 298-14-6	
Remarque/s	Le produit se décompose avant la fusion.	

Point d'éclair	
Donnée non disponible.	
Tomnérature d'inflammation	

Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Propriétés comburantes

non oxydant

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable

EEC A10 Méthode

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Donnée non disponible.

Densité apparente

0,6222 g/ml Valeur Méthode CIPAC MT 186

Masse volumique apparente après tassement

0,6651 g/ml Valeur

Méthode CIPAC 186

Solubilité dans l'eau

Valeur 332 g/l Substance de référence Hydrogénocarbonate de potassium

Solubilité

Méthode

Source

Donnée non disponible.

Coe	fficient de partage n-octanol/eau (valeur l	log)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle		151-21-3		205-788-1	
log F	Pow	<=		-2,03		
Tem	pérature de référence			20	°C	
Méth	Méthode					
Soul	rce	ECHA				
2	Docusate-sodique		577-11-7		209-406-4	
log F	Pow			1,998		
Température de référence				20	°C	
cond	cerne	pH = 5				

Viscosité cinématique
viscosite cinematique
Donnée non disponible

. calculés

ECHA

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 **Autres informations**

Autres informations	
Donnée non disponible.	



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acide pour former du dioxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et de l'oxyde de potassium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë				
N°	Nom du produit				
1	Karma SG				
DL50		2600	-	2900	mg/kg
Espèces		rat			
Sour	rce	Fabricant			

Toxi	Toxicité dermale aiguë				
N°	Nom du produit				
1	Karma SG				
DL50		>	5000	mg/kg	
Espè Sour	eces	rat			
Sour	ce	Fabricant			

Tox	Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit			
1	Karma SG			
CL 5	50	>	2,3	mg/m³
Etat d'agrégation		Poussière/Brouilla	ard	-
Espèces		rat		
Source		Fabricant		
Eva	uation/Classement	Compte tenu des	données disponibles, les	critères de classification
		ne sont pas rempl	lis (concentration testable	e la plus élevée, pas de
		mortalité).	•	

Cor	Corrosion cutanée/irritation cutanée				
N°	Nom du produit				
1	Karma SG				
Esp	èces	lapin			
Sou	rce	Fabricant			
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit	
1	Karma SG	
Espè	èces	lapin
Sour	rce	Fabricant
Éval	uation	Non irritant



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
N°	Nom du produit		
1	Karma SG		
Voie	d'exposition	Peau	
Espè	eces	cobaye	
Sour		Fabricant	
Éval	uation	non sensibilisant	

Mut	itagénicité sur les cellules germinales		
N°	Nom du produit		
1	Karma SG		
Sou	rce	Fabricant	
Eva	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification	
		ne sont pas remplis.	

Tox	Toxicité pour la reproduction		
N°	Nom du produit		
1	Karma SG		
Sou	rce	Fabricant	
Eva	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification	
		ne sont pas remplis.	

Can	Cancérogénicité			
N°	Nom du produit			
1	Karma SG			
Source Fabricant		Fabricant		
Eval	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
		ne sont pas remplis.		

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
N°	Nom du produit		
1	Karma SG		
Sour	rce	Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification	
		ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	l° Nom du produit			
1	Karma SG			
Source		Fabricant		
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques			
La produit pout provoguer une irritation légère et réversible de la poquet des vous			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxic	Toxicité pour les algues (aigüe)					
N°	N° Nom du produit					
1	Karma SG					
ErC50		>	100,9	mg/l		
Durée d'exposition			72	h		
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata				
Source		Fabricant				

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité sur bactéries					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle		151-21-3		205-788-1	
CE5	0			135	mg/l	
Duré	e d'exposition			3	h	
Espèces		boue activée				
Méthode		OCDE				
Source		ECHA				
2	Docusate-sodique		577-11-7		209-406-4	
CE5	0			164	mg/l	
Duré	e d'exposition			16,5	h	
Espèces		Pseudomonas	s putida			
Méthode		DIN 38412 T.8				
Soul	rce	ECHA				

12.2 Persistance et dégradabilité

Bio	dégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle	151-21-3		205-788-1
Туре	e	CO2 formé, en % de la vale	ur théorique	
Vale	ur		95	%
Dure	ée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 B		. ,
Source		ECHA		
Évaluation		facilement biodégradable		
2	Docusate-sodique	577-11-7		209-406-4
Туре	e	biodégradabilité aérobie		
Vale	ur		91,2	%
Dure	ée		28	jour(s)
Méthode		OECD 310		. ,
Source		ECHA		
Éva	luation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

<u> </u>	of the filter de bloaccumulation					
Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle		151-21-3		205-788-1	
log F	Pow	<=		-2,03		
Tem	pérature de référence			20	°C	
Méth	node	OCDE 107				
Soul	rce	ECHA				
2	Docusate-sodique		577-11-7		209-406-4	
log Pow				1,998		



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Température de référence	20 °C
concerne	pH = 5
Méthode	calculés
Source	ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de

surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit

complètement sec.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en viqueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H228 Matière solide inflammable.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de



Version actuelle: 2.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 1.0.8, établi le: 17.04.2023 Région: BE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 777618